

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

Présents :

Cécilia BAEZA, Audrey BANEYX, Laurence BERTRAND DORLEAC, Fabrice BOUDJAABA, Alexandre BREILLAT Marie BURGUBURU, Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL, Simon CORDONNIER, Pascale EISENBERGER, Léon FLACHAT-BERNE, Damien GARCIA, Louise GARNIER, Yannig GOURMELON, Sukriti ISSAR, Angèle KEIME-VANDUICK, Adrien LEHMAN, Diana MARINETTI, Sandrine PERROT, Maxime PONTEY, RAGARU Nadège, Xavier RAGOT, Mathilde SEITHER LINHARDT, Dominique TAFFIN, Zélie TREBOUTA.

Absents ou excusés :

Jean-François HUCHET (procuration à Laurence BERTRAND DORLEAC), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Pascale EISENBERGER), Bathylle MISSIKA (procuration à Yannig GOURMELON), Catherine SUEUR (procuration à Yannig GOURMELON).

Assistaient à la séance :

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Raphaël CHARPENTIER	Co-président du CVEF
Anne-Solenne de ROUX	Directrice adjointe de la DFR
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Alban HAUTIER	Secrétaire général
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Clément le RUYET	Représentant du Recteur de Paris
Léonard GOURINAT	Directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés
Christine MUSSELIN	Sociologue
Luis VASSY	Directeur de l'IEP de Paris
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*

* *

I. Élection de la présidente ou du président du Conseil	2
II. Élection de la vice-présidente ou du vice-président étudiant(e) et de la vice-présidente ou du vice-président représentant(e) du personnel du Conseil	3
III. Désignation d'une personnalité extérieure membre du Conseil de l'Institut	6
IV. Point d'information relatif à la déontologie et désignation de trois membres dont une personne désignée parmi les représentant(e)s des étudiant(e)s pour la commission de déontologie	7
V. Point d'information relatif à la composition des sections disciplinaires	8
VI. Adoption du contrat triennal d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	10
VII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 10 septembre 2024	16
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	16

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2024**

La séance est ouverte à 9 h 06 par Adrien LEHMAN.

Adrien LEHMAN

Bonjour à tous. La séance est ouverte. Merci d'être là ce matin. Je pense que vous êtes un peu surpris que je prenne la parole, mais c'est parce que je suis le doyen du Bureau. Étant le dernier membre en poste, il fallait bien que je sois un jour doyen de quelque chose dans ma vie. Je salue la présence de Laurence BERTRAND DORLEAC, présidente de la FNSP, et de Luis VASSY, directeur de Sciences Po, mais aussi de Raphaël CHARPENTIER, président du Conseil de la vie étudiante et de la formation qui est avec nous ce matin. Je vous propose, avant de passer à l'ordre du jour, de faire un rapide tour de table, puisque nous sommes très nombreux et nombreuses à ne pas nécessairement se connaître. Donc, je m'appelle Adrien LEHMAN, je suis chargé d'enseignement à Sciences Po depuis sept ans maintenant. Et, depuis deux ans et demi, vice-président du Conseil de l'Institut.

Tour de table pour présentation.

Adrien LEHMAN

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que cette réunion est enregistrée, afin d'en établir le procès-verbal. Et, je propose de donner la parole au directeur de l'IEP de Paris pour un mot de bienvenue.

Luis VASSY

Bonjour à tous. Pour une fois, je suis là depuis peu, mais je me retrouve en situation d'accueillir quelqu'un quelque part. Donc, je suis heureux d'accueillir les nouveaux élus dans ce Conseil auquel j'assiste, sans y parvenir. Je souhaite évidemment investir le travail que nous allons réaliser ici ensemble. Je le fais dans l'ensemble des conseils, le Conseil d'administration de la FNSP, le Conseil de l'Institut, le Conseil de la vie étudiante et de la formation et bien sûr le Conseil scientifique. Donc, je serai parmi vous pour chacune de nos séances, sauf cas absolument exceptionnel. Et, j'espère, même si l'on a pris l'habitude de s'enregistrer, et de faire des transcriptions détaillées, que ceci ne nous privera pas de la liberté de parole que ceux qui m'ont déjà vu dans d'autres circonstances me connaissent. C'est essentiellement le signe de ma volonté de ne jamais avancer masqué, de dire les choses telles que je les ressens, mais aussi d'accueillir les propositions, les objections ou les remarques de manière très bienveillante et ouverte, de manière à ce que nous puissions forger autant que possible dans nos instances des consensus dont nous avons besoin, non pas pour rester statique et célébrer ce qui a été. Mais, aussi pour nous mettre en mouvement, car je crois que nous en avons besoin. En tout cas, c'était le sens de ma candidature. Et, même si ce n'est pas les mêmes individus, c'est bien le même Conseil qui m'a fait l'honneur de m'élire. Donc, je tenterai d'être à la hauteur de la confiance qu'il m'a faite.

I. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Adrien LEHMAN

Merci, Monsieur le Directeur. Le premier point à l'ordre du jour porte sur l'élection de la présidente ou du président du Conseil. Est-ce qu'il y a des candidatures ? Je note la candidature de M. RAGOT. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Je note qu'il n'y a pas d'autre candidature. Est-ce que, M. RAGOT, vous souhaitez dire un mot ?

Xavier RAGOT

Bonjour à toutes et à tous. J'ai hâte de travailler avec vous. Comme beaucoup, on s'engage dans des instances de Sciences Po pour faire avancer les choses. On essaye d'accumuler l'intelligence, multiplier les énergies, les propositions. Je suis très heureux, si jamais vous m'écrivez, d'essayer d'avoir ce rôle dans ce Conseil. Je ferai attention à ce que toutes les formes d'intelligence puissent s'exprimer, s'additionner, aider la direction dans son projet, car le rôle du Conseil est de mobiliser sur des propositions de la direction. Cela ne veut pas dire que le Conseil sera toujours d'accord avec les

propositions. Il faudra débattre. Il faudra avoir le temps de réflexion, le temps que chacun et chacune puisse participer. Je crois que les précédentes présidentes, Jeanne LAZARUS et Dina WAKED, ont réussi à avoir ce rôle. Je m'en inspirerai. Et, je suis heureux de travailler aussi bien avec Laurence BERTRAND DORLEC que Luis VASSY, pour orienter Sciences Po dans la bonne direction dans un monde très troublé.

Adrien LEHMAN

Merci, M. RAGOT. Je vous invite à vous connecter à la plateforme de vote, à l'aide des identifiants reçus par mail.

Ismahane GASMI

Les identifiants vont être envoyés dans cet instant. J'annonce les procurations en attendant. Mme MISSIKA et Mme SUEUR donnent procuration à M. GOURMELON. M. HUCHET donne procuration à Mme BERTRAND DORLEAC. Et, Mme LEMARDELEY donne procuration à Mme EISENBERGER.

Adrien LEHMAN

Je crois qu'on peut dire le scrutin est clos. J'ai un acte d'autorité d'important. Avec 18 bulletins en faveur de M. RAGOT et 8 bulletins « blancs », M. Xavier RAGOT est élu président du Conseil de l'Institut. M. le Président, je vous invite à me rejoindre.

M. RAGOT est élu président du Conseil de l'Institut par 18 voix et 8 votes blancs.

Xavier RAGOT

Je vais commettre forcément quelques maladroites et erreurs dans cette première séance, peut-être dans d'autres d'ailleurs. Je vous prie de m'en excuser. Merci beaucoup pour la confiance que vous m'avez accordée. Et, j'espère que nous travaillerons ensemble pour cette belle maison dans la plus belle des ententes, en laissant place à tous les débats bien sûr.

II. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT (E) ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT REPRÉSENTANT (E) DU PERSONNEL DU CONSEIL

Xavier RAGOT

Nous arrivons au point II de l'ordre du jour qui est l'élection de la vice-présidente ou du vice-président étudiant et de la vice-présidente ou du vice-président représentant du personnel du Conseil. Nous avons un vote à bulletin secret. D'abord, peut-être, pour la vice-présidence étudiante, quels sont les candidats ou les candidates ? Zélie TREBOUTA et Maxime PONTEY. Y a-t-il d'autres candidats ou d'autres candidates ? Non. Très bien. Je vous invite à vous présenter dans l'ordre que vous souhaitez pour quelques minutes, avant de soumettre vos candidatures au vote.

Maxime PONTEY

M. le Président, je vous remercie. Bonjour à tous. C'est un grand honneur pour moi de pouvoir m'exprimer ici pour la première fois, puisque je suis nouvellement élu au sein de ce Conseil. Et, même si j'ai pu échanger avec vous — je vous remercie de m'avoir, pour la plupart d'entre vous, ouvert votre porte dans les dernières semaines. Permettez-moi de me présenter en quelques mots.

Je m'appelle Maxime PONTEY. Je suis étudiant à Sciences Po depuis 2019. Je suis entré à Sciences Po grâce au dispositif des conventions d'éducation prioritaire, d'abord au Collège universitaire sur le campus de Paris. Et, j'y suis toujours en tant qu'étudiant en Master au sein de l'École d'affaires publiques. Je suis engagé dans la vie associative de Sciences Po depuis ma première année. J'ai été secrétaire général de NOVA tout au long de la précédente mandature. Et, j'en suis désormais le président. C'est à ce titre que je siège ici aux côtés d'Angèle qui est la deuxième élue NOVA au sein de ce Conseil. NOVA, en quelques mots, qu'est-ce que c'est ? NOVA est le seul syndicat indépendant de Sciences Po. Nous avons été créés par les étudiants de Sciences Po, il y a six ans. Nous sommes

indépendants de toute structure nationale, de tout parti politique, de tout syndicat national. Et, c'est cette approche indépendante et transpartisane qui me conduit à me présenter devant vous aujourd'hui. Nous défendons une méthode de compromis, une méthode de dialogue avec la volonté d'être rassembleur, parce que je pense que c'est ce dont l'Institut a besoin aujourd'hui. L'Institut, et à plus forte raison, notre statut d' élu exige de notre part, je pense, une forme de recul, une prise de hauteur par rapport à certains événements que l'on peut voir. Je pense, par exemple, aux blocages encore la semaine dernière, au sein de l'amphithéâtre Boutmy. Je pense au tag qui est apparu hier sur la façade du 27 rue Saint-Guillaume. Je pense aux invectives que l'on entend souvent. Je crois que notre statut d' élu exige de notre part une prise de recul, avec un seul objectif : l'apaisement. C'est le préalable nécessaire au déroulement de nos études. Je pense, à ce titre, que si une élection est organisée au sein de ce Conseil pour la désignation du vice-président étudiant, ce n'est pas un hasard. C'est bien que cette désignation ne soit pas automatique, mais doit faire l'objet d'un choix de la part du Conseil.

Je vous propose donc une vice-présidence étudiante qui soit rassembleuse, transpartisane. Cela ne veut pas dire que je vais oublier les engagements de NOVA. Je resterai attaché à la défense du pluralisme. Je resterai attaché à la défense de l'égalité des chances, à la défense de l'indépendance de notre établissement, car j'ai constaté au cours de nos échanges que c'était une attente très forte de votre part, une vraie source de préoccupation. Je resterai attaché à la préservation de notre modèle unique d'égalité des chances. Mais, je crois, malgré tout, que le vice-président étudiant doit s'efforcer dans l'intérêt de tous les étudiants de dépasser ces querelles de chapelle. Par ailleurs, puisque j'ai échangé avec vous, et donc ça m'a permis de m'ouvrir à de nouvelles préoccupations, parce qu'en tant qu'étudiant, on a tendance à travailler parfois en silo. Et, à ne pas être conscient des problèmes que peuvent rencontrer les autres collègues. J'ai pu constater, malgré tout, que nos préoccupations sont très largement partagées. Nous avons les mêmes préoccupations pour l'Institut. Nous en avons les mêmes attentes. Nous avons parfois même les mêmes propositions. C'est pourquoi je pense que nous gagnerions à approfondir le dialogue, même si je sais que c'est la vocation du Bureau. Et, qu'il assure cette fonction efficacement. Mais, je crois que nous devrions approfondir le dialogue entre nous, entre les communautés, car nous gagnerions tous à approfondir nos échanges, à partager nos bonnes pratiques et nos retours d'expérience. Je pense que cette vice-présidence doit être la vice-présidence du Conseil entier. D'ailleurs, je pense que Cloé ARTAUT qui était une élue NOVA, et qui vient de terminer son mandat au sein du Conseil de la vie étudiante et de la formation en tant que coprésidente, l'a démontré brillamment.

Enfin, dernière chose, si vous me permettez, j'ai évoqué la nécessité de l'apaisement dans l'Institut. Je crois que c'est nécessaire. Et, je crois qu'un préalable à l'apaisement, c'est l'expression du pluralisme. Et, l'expression du pluralisme passe aussi par sa représentation dans les instances. Je félicite l'Union syndicale qui a obtenu hier une victoire au Conseil de la vie étudiante et de la formation, en permettant à la présidente de l'UNEF, Louise WAGENER, que je salue, d'y être élue coprésidente. Toutefois, je crois que les étudiants ne comprendraient pas qu'une liste qui a obtenu moins de la moitié des suffrages, lors des dernières élections étudiantes, puisse s'arroger la totalité des sièges dans les conseils. Donc, je pense qu'il est nécessaire d'avoir dans les instances de Sciences Po, une représentation pluraliste des étudiants. C'est justement dans cette ambition d'une représentation pluraliste que je m'engage à ce que NOVA ne présente aucun candidat au sein de la commission de déontologie, si par malheur il me venait à être élu vice-président de ce Conseil.

J'espère enfin, au-delà de ma candidature, et peu importe l'issue, nous pourrions avoir des échanges féconds et des travaux féconds également dans l'intérêt de ce Conseil, puisque l'école est traversée ces derniers mois par des défis nombreux. Et, je reste convaincu que ce Conseil est le lieu le plus approprié pour accueillir ces controverses. Merci.

Zélie TREBOUTA

Bonjour à toutes et à tous. C'est un réel plaisir pour moi de me trouver aujourd'hui parmi vous, pour la première fois. Pour me présenter en quelques mois, je suis Zélie TREBOUTA, étudiante en deuxième année de Collège universitaire sur le campus de Paris. Et, je suis élue pour l'Union syndicale, regroupant l'Union étudiante, l'UNEF et l'AER. On dit souvent que l'union fait la force, et le résultat de ces dernières élections l'a parfaitement illustré, puisqu'à mes côtés trois autres de mes camarades de l'Union étudiante, de l'UNEF et de l'AER siègent à ce Conseil. En effet, l'Union syndicale s'est imposée en tête de ces élections, passant de 38 % il y a deux ans à 50 % des voix, avec plus de 1 300 voix d'avance sur la deuxième liste. Cette évidente majorité nous a donc fait gagner un siège dans chaque Conseil, soit quatre sièges sur huit dans chacun d'eux.

Mais, cette réussite a pour nous une signification qui dépasse les chiffres. D'une part, c'est la première fois que nos syndicats progressent en nombre de voix à Sciences Po depuis 2013, renforçant notre majorité et notre représentativité. D'autre part, la participation a atteint un niveau record, non seulement à Sciences Po, mais dans l'ensemble de l'enseignement supérieur français, avec 40 % de votants. Cette mobilisation exceptionnelle a grandement contribué à notre succès, puisque nous sommes la seule liste à avoir enregistré une progression. Ces chiffres illustrent non seulement une forte adhésion de la communauté étudiante à nos idées et à notre programme, mais démontrent aussi une réelle confiance en notre capacité à les représenter justement. C'est donc avec l'enthousiasme de cette adhésion massive que je vous présente ma candidature à la vice-présidence étudiante du Conseil que je motiverais par deux aspects.

Tout d'abord, nos valeurs et nos combats parlent aux étudiants. Notre engagement contre la précarité étudiante, contre les discriminations sous toutes leurs formes, pour une Sciences Po écologique, démocratique et indépendant, a en effet largement mobilisé la communauté étudiante. Cela témoigne de la légitimité et de la pertinence de nos combats, tout en affirmant notre efficacité à le mener. Notre bilan au sein des conseils de Sciences Po, et notamment au sein du nôtre, est solide. Et, chaque moment clé, nous avons démontré notre fort engagement. Pour ne citer que quelques exemples, au cours de ces dernières années, nos élus ont réussi à limiter les hausses des frais de scolarité, tout en renforçant l'aide sociale pour les familles et les étudiants en difficulté. Nous avons été également à l'initiative de la mise en place d'un plan d'urgence pour améliorer la prise en charge des VSS. Et, nous avons travaillé à la révision de la charte des dons ainsi qu'à la mise en place d'un comité de transition écologique. Cette liste non exhaustive démontre une mobilisation concrète de nos syndicats pour une institution plus éthique, engagée, correspondant aux attentes des étudiants. Par ailleurs, nous faisons tous le constat d'un climat tendu à Sciences Po depuis déjà plusieurs mois. Aujourd'hui, il semble que le dialogue soit parfois complexe entre une partie de la communauté étudiante et l'administration, illustrant une détérioration de la confiance au sein de notre établissement. Nous déplorons ce constat et les conséquences qu'il implique sur les étudiants. Il est nécessaire que nous, syndicats étudiants, nous mobilisions concrètement pour rétablir un dialogue constructif, et fondé sur une confiance mutuelle.

J'aurai à cœur de jouer le rôle de médiation nécessaire, pour rétablir un climat apaisé, grâce à la confiance qu'une part significative des étudiants a placée en nous. Je serai à l'écoute de toutes les sensibilités qui s'expriment dans le corps étudiant.

Pour ce faire, deux axes me semblent essentiels. Premièrement, informer les étudiants sur la manière dont sont prises les décisions à Science Po, leur expliquer les instances qui existent, leurs compétences, leur manière dont elles s'articulent ou encore les membres. Il me semble primordial que les étudiants soient informés de leur fonctionnement, pour mieux comprendre les décisions qui y sont prises. Ensuite, il me semble nécessaire de recréer un lien entre eux et vous. Les étudiants se prononcent une fois tous les deux à l'occasion des élections. J'ai à cœur qu'ils se prononcent pendant ces deux ans. C'est pourquoi je souhaite organiser tous les mois une rencontre entre les étudiants et les élus, avec deux objectifs ; d'une part, les informer des questions et des débats concernant notre institution, d'autre part, consulter davantage et de manière régulière les étudiants sur les débats et les questions abordés au sein de notre Conseil. Cela pourrait prendre la forme d'enquêtes ou de sondages réguliers sur lesquels nous pourrions appuyer nos délibérations, pour que nous soyons les plus pertinents possible dans notre travail.

La vice-présidence étudiante est essentielle pour mener à bien ce projet. Ces concertations régulières avec les étudiants me permettront de renforcer et d'entretenir notre représentativité, mais aussi de proposer des sujets à l'ordre du jour qui proviennent directement de la communauté étudiante et de leurs préoccupations. Mon travail sera orienté vers la coopération et la recherche de solutions concrètes et constructives, en coopération avec les différents acteurs de notre institution, y compris tous les élus étudiants. NOVA a dans cette logique pu obtenir le siège étudiant de la commission de vie étudiante, hier. Je les félicite pour cela.

Nos syndicats ont fait le choix fort de présenter une femme dans les deux conseils, car nous considérons qu'il est essentiel que les femmes soient représentées dans les instances de notre école, et que les bureaux soient paritaires. Ainsi, c'est fort de la confiance accordée par les étudiants et étudiantes, et impatiente de travailler dans le partage avec toutes et tous, que je me porte candidate à la vice-présidence étudiante du Conseil de l'Institut.

Merci pour votre attention.

Xavier RAGOT

Merci bien pour ces deux présentations. Je vous propose de passer au vote, dont nous avons vu l'efficacité il y a quelques minutes. Regardons les résultats ensemble. Si je lis bien les résultats, sur les 27 élus, Maxime PONTEY obtient 51,85 % des votes avec 14 voix exprimées, et Zélie TREBOUTA obtient 48 % avec 13 voix exprimées sur un total de 27 voix exprimées. Donc, Maxime PONTEY est élu à la vice-présidence étudiante. Félicitations, Maxime. Et, bon courage.

Maxime PONTEY est élu vice-président pour les étudiants du Conseil de l'Institut par 14 voix, 13 pour Zélie TREBOUTA et 1 vote blanc.

Xavier RAGOT

Je vous propose de passer à la seconde élection à la vice-présidence du représentant du personnel. Comme précédemment, je prendrais les candidatures pour une présentation rapide avant le vote. Quels sont les candidats ou candidates ? Diana MARINETTI. Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Non.

Diana MARINETTI

Mesdames et Messieurs, bonjour. Je suis nouvellement élue pour la CFDT, mais mon engagement pour les salariés date de bientôt maintenant six ans. Je suis au CSE en tant que représentante syndicale, donc nommée par le syndicat national. Je ne votais pas jusque-là. Je suis ravie d'être là. Je me porte candidate à la vice-présidence, parce que je considère que tous les sujets qui nous animent ainsi sont très importants. Et, je renouvelle ce qui a été dit par les personnes qui ont pris la parole avant : la nécessité de l'apaisement, du dialogue, de la concertation. Du fait de mes fonctions syndicales, j'ai déjà œuvré pour la communauté salariale ; du fait de mes fonctions et mon parcours professionnel, beaucoup pour les étudiants, à travers les sujets des admissions, de la formation, de la carrière. Donc, nous avons ce devoir de pouvoir, dès les admissions, offrir à nos candidats une vue d'ensemble, et l'excellence sur tout leur parcours.

Je peux aussi pour vous dire ce que j'ai écrit dans mon mail, quand j'ai présenté ma candidature : un souci de l'exemplarité. On le demande à nos candidats. On veut qu'ils soient des leaders, des professionnels éclairés qui ont du courage intellectuel. J'aimerais qu'on leur montre ici tous l'exemple en le faisant en tant qu'adultes, en tant qu'adultes censés les guider et les orienter dans leurs choix. Merci beaucoup pour votre confiance.

Xavier RAGOT

Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Regardons les résultats. Félicitations à Diana MARINETTI.

Diana MARINETTI est élue vice-présidente pour les représentants du personnel par 23 voix pour et 5 votes blancs

Diana MARINETTI

Merci beaucoup. Je suis honorée. Hâte de commencer à travailler avec vous.

III. DÉSIGNATION D'UNE PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE MEMBRE DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Xavier RAGOT

Je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour qui est la désignation d'une personnalité extérieure, membre du Conseil de l'Institut. Je donne la parole à M. VASSY.

Luis VASSY

Je vous prie essentiellement de me pardonner ce petit contretemps. J'aurais absolument souhaité que François HEILBRONN poursuive ses actions au sein de ce Conseil. Donc, j'ai beaucoup insisté auprès de lui pour qu'il veuille bien le faire. Mais, j'ai peut-être un petit peu anticipé sa réponse. Donc, je me retrouve dans la situation de vous demander de retirer ce point de l'ordre du jour. Je vous présenterai deux personnalités, puisque je crois qu'il y en a deux à renouveler, lors de notre prochain Conseil. Cela

me donne l'occasion de rendre un hommage appuyé à François HEILBRONN, pour tout ce qu'il a fait au sein de ce Conseil, et pour Sciences Po en général au fil des années. Donc, je vous propose, si le président en est d'accord, de passer directement au point IV. Et, de reporter l'examen de mes propositions au Conseil de décembre.

Xavier RAGOT

Très bien. C'est noté. Rendez-vous en décembre pour ce point.

IV. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA DÉONTOLOGIE ET DÉSIGNATION DE TROIS MEMBRES DONT UNE PERSONNE DÉSIGNÉE PARMIS LES REPRÉSENTANTS (E) S DES ÉTUDIANTS (E) S POUR LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

Xavier RAGOT

Je vous propose maintenant de passer au point suivant qui est un point d'information relatif à la déontologie et la désignation de trois membres, dont une personne désignée par les représentants des étudiants et des étudiantes pour la commission de déontologie. Sans plus tarder, je passe la parole à Léonard GOURINAT.

Léonard GOURINAT

Merci, M. le Président. Bonjour à tous. On m'a demandé de vous présenter en quelques mots le dispositif de déclaration des liens d'intérêts. Je présenterai ensuite la commission de déontologie commune.

Sur les déclarations de liens d'intérêts, Sciences Po s'est dotée au printemps 2023 d'un dispositif de prévention des conflits d'intérêts. Celui-ci, concrètement, consiste pour toute personne occupant des mandats ou des fonctions à responsabilités, et nécessitant à ce titre une vigilance particulière, à déclarer sur l'honneur, au moyen d'un formulaire unique, les liens d'intérêts qui pourraient interférer avec l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions ou mandats au sein ou pour le compte de Sciences Po. Les membres du Conseil de l'Institut, par exemple, sont concernés par ce dispositif, au titre de leur mandat.

Afin de pérenniser le fonctionnement de ce dispositif, nous allons donc vous faire parvenir par mail, depuis une adresse électronique dédiée, un formulaire que vous pourrez compléter, en suivant les indications contenues dans la fiche explicative, qui sera jointe à cet envoi. Vous le verrez. Le formulaire contient différentes rubriques, dans lesquelles vous aurez chaque fois le choix d'opter pour l'absence de liens d'intérêts à déclarer ou pour la déclaration de tels liens d'intérêts.

Les liens d'intérêts qui seront à prendre en considération sont les liens actuels et ceux intervenus au cours des cinq dernières années.

Dernière précision, s'agissant d'une déclaration sur l'honneur, Sciences Po ne demandera pas d'éléments complémentaires et n'exercera pas de contrôle de matérialité ou d'exhaustivité sur ces déclarations. Concrètement, une fois le formulaire rempli, vous le signerez. Il sera ensuite envoyé par courrier externe ou interne, ou remis en main propre sous pli, au président de l'instance dont vous êtes membre. Le président de l'instance enverra ensuite les déclarations recueillies à un groupe de traitement de ces déclarations. Il est composé de membres de la Direction des ressources humaines et de la Direction juridique. Ce groupe procédera ensuite à la classification des déclarations. Dans le cadre de cette classification, si un niveau substantiel de risque de conflits d'intérêts était relevé, la déclaration considérée serait envoyée au directeur de l'IEP de Paris. Ce dernier pourrait ensuite prendre une mesure adaptée. Cette mesure adaptée, très simplement, par exemple, c'est la préconisation d'un déport dans le domaine ou le périmètre concerné. Le directeur peut également saisir la commission de déontologie pour qu'elle lui rende un avis, dans le cadre du mécanisme de questions individuelles, pour ensuite, le cas échéant, prendre une mesure adaptée. Voilà pour ce mécanisme de déclaration de liens d'intérêts.

Concernant la commission de déontologie de Sciences Po, la commission de déontologie est une instance commune à la FNSP et à l'IEP de Paris. Elle a été instaurée par des délibérations des deux conseils, donc votre Conseil, le CI, et la CA de la FNSP en application des statuts de la FNSP et des statuts de l'IEP de Paris. Cette instance peut être consultée évidemment sur les principes de déontologie qui sont applicables à toutes nos communautés, enseignants, scientifiques, étudiants, communauté

administrative. Elle peut notamment, à ce titre, conseiller sur les principes de déontologie qui s'appliquent à l'établissement, et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour respecter ces principes. Elle peut également se prononcer sur toute question déontologique, notamment sur les principes qui sont énumérés dans la charte de déontologie de Sciences Po. Le secrétariat de cette instance est assuré par une juriste qui est chargée de mission auprès de la commission de déontologie. Je vous invite à consulter sur notre site web une page qui est très détaillée, et qui est consacrée à la déontologie et, au-delà de la commission de déontologie, à tous les mécanismes déontologiques qui s'appliquent au sein de l'établissement.

Concernant le point qui vous occupe en particulier aujourd'hui, celui de la composition de cette commission la commission de déontologie est composée de six membres qui sont désignés par le Conseil d'administration de la FNSP et par le Conseil de l'Institut. Et, d'une personne qualifiée choisie par le directeur qui est aussi président de la commission. Il s'agit à ce jour de M. Patrick MATET qui est magistrat honoraire et président par intérim de la HATVP. Comme le prévoit l'article 41 du règlement intérieur de l'IEP de Paris, il revient donc au Conseil de l'Institut de choisir en son sein trois personnes, dont une désignée parmi les représentants des étudiants, pour siéger à la commission de déontologie commune à l'IEP de Paris et à la FNSP.

Xavier RAGOT

Très bien. Merci beaucoup pour ces éléments. Quels sont les candidats ou les candidates pour la commission de la déontologie ? On est obligé de passer par le vote qui est particulièrement efficace, maintenant qu'on maîtrise le système. Je pense que le vote peut être ouvert. Nous pouvons voir les résultats du vote : 19 voix pour Madame Baneyx, 19 pour Monsieur Cordonnier, 18 voix pour Madame Trebouta, et 5 votes blancs.

Merci, Léonard pour cette présentation.

Zélie TREBOUTA, Simon CORDONNIER et Audrey BANEYX sont désignés membres de la commission de déontologie.

V. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA COMPOSITION DES SECTIONS DISCIPLINAIRES

Xavier RAGOT

Nous voilà au point d'information relatif à la composition des sections disciplinaires où Léonard GOURINAT va nous présenter ce point. Merci.

Léonard GOURINAT

Merci, M. le Président. Il y a deux sections disciplinaires au sein, de l'IEP de Paris, l'une est compétente à l'égard des usagers, c'est-à-dire des étudiants. Et, l'autre est compétente à l'égard des enseignants, des chercheurs et des assistants de recherche post-doctorants, instance que j'appellerais par facilité dans la présentation « section disciplinaire enseignants ».

Concernant la section disciplinaire étudiants, c'est une instance spécifique aux établissements d'enseignement supérieur, dont le fonctionnement est encadré par le Code de l'éducation, mais également pour celle de l'IEP de Paris plus spécifiquement par l'article 27 du décret de 2016 qui porte statuts de l'IEP de Paris. La section disciplinaire étudiante peut sanctionner des faits de toute nature se produisant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, dès lors que l'utilisateur concerné est inscrit dans l'établissement au moment de l'ouverture de la procédure, et ce dans les situations suivantes :

- manquement aux règlements et chartes applicables aux usagers du service public de l'enseignement supérieur ;
- et, plus globalement manquement à l'article R.811-11 du Code de l'éducation, avec des infractions comme la fraude aux examens, le plagiat ou tout autre comportement susceptible de porter atteinte, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement.

La section disciplinaire étudiante est un organe administratif collégial qui est indépendant de la Direction de l'établissement. Ses décisions sont susceptibles de recours devant le tribunal administratif.

Concernant le point qui vous occupe spécifiquement qui est celui de la composition de cette instance : conformément à l'article 27 des statuts de l'IEP de Paris, le décret de 2016, la section est constituée de

10 membres, et comprend quatre enseignants et enseignantes ou chercheurs et chercheuses, quatre usagers, deux représentants du personnel de la FNSP. La section disciplinaire, je le précise, est toujours présidée par un membre de la première catégorie, c'est-à-dire la catégorie des enseignants et chercheurs, élu au sein de cette catégorie.

Concernant la section disciplinaire enseignants, elle a pour vocation d'exercer le pouvoir disciplinaire qui est prévu par le Code de l'éducation. Et, plus spécifiquement, concernant l'IEP de Paris, par l'article 26 du décret de 2016 portant statut de l'IEP de Paris. Comme la section disciplinaire étudiants, elle est indépendante de la direction. Elle est un organe juridictionnel et non administratif. Le recours contre ses décisions se fait devant le CNESER. La section disciplinaire enseignants est composée de neuf membres. La première catégorie : quatre professeurs des universités ou personnels assimilés ou enseignants et chercheurs de même niveau de la FNSP qui assurent un enseignement ou mènent des activités de recherche à l'IEP de Paris, ou dans des unités de recherche auxquelles l'IEP de Paris participe. La deuxième catégorie : deux maîtres de conférences et personnels assimilés ou enseignants et chercheurs de même niveau de la FNSP qui assurent un enseignement ou mènent des activités de recherche à l'IEP de Paris ou dans des unités de recherche auxquelles l'IEP de Paris participe. Troisième catégorie : deux autres personnes assurant un enseignement. Et, enfin, quatrième catégorie : un assistant de recherche post-doctorant.

La section disciplinaire enseignants est toujours présidée par un membre de la première catégorie élu au sein de cette catégorie, c'est-à-dire la catégorie des professeurs des universités et personnels assimilés. Concernant les dispositions communes à ces deux sections : le principe de l'élection des membres et l'obligation de confidentialité. Ce qui vous occupe en particulier, c'est l'élection des membres prévue par l'article 28 des statuts de l'IEP de Paris, élection des membres pour la section disciplinaire étudiante et pour la section disciplinaire enseignante. Donc, les membres des sections disciplinaires sont élus par et parmi les représentants élus des enseignants, des chercheurs, des assistants de recherche, des post-doctorants, des personnels et des étudiants du Conseil de l'Institut, le Conseil scientifique ou le Conseil de la vie étudiante et de formation, au scrutin majoritaire à deux tours à bulletin secret. Ils demeurent en fonction jusqu'à la désignation de leurs successeurs, comme le prévoit le Code de l'éducation.

Les membres des sections disciplinaires et les personnes assurant le secrétariat de ces sections disciplinaires sont tenus par le principe de confidentialité, sur l'ensemble des opérations d'instruction et de jugements des affaires qui sont examinées.

Xavier RAGOT

Merci beaucoup, Léonard. Y a-t-il des questions ou observations ?

Simon CORDONNIER

Simplement, une question. Est-ce que les membres doivent être titulaires ou est-ce que les suppléants sont potentiellement éligibles ?

Léonard GOURINAT

Ce sont les titulaires qui sont éligibles.

Xavier RAGOT

D'autres questions ou observations ?

Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL

A-t-on une date de désignation des membres de la section disciplinaire ?

Ismahane GASMI

Je vais vous envoyer un mail d'ici la fin de la semaine. La désignation aura lieu la semaine du 25 novembre.

VI. ADOPTION DU CONTRAT TRIENNAL D'OBJECTIFS, DE MOYENS ET DE PERFORMANCE (COMP) AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Xavier RAGOT

Nous passons maintenant au point VI de l'ordre du jour qui est l'adoption du contrat triennal d'objectifs, de moyens et de performance, avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec une présentation d'Alban HAUTIER.

Alban HAUTIER

Je vous présente donc ce projet de contrat d'objectifs, de moyens et de performance qui est une nouvelle forme de contractualisation entre l'État et l'établissement. Ça ne substitue pas aux autres formes de dialogues que nous avons déjà avec le ministère. Il y a un contrat quinquennal. Il y a un dialogue annuel. C'est quelque chose qui vient en plus, qui a une durée de trois ans, et qui concerne tous les établissements d'enseignement supérieur public, 140 établissements. Sciences Po est inscrite dans la deuxième vague de contractualisation. Sur ces 140 établissements, le ministère conclut ces contrats sur trois ans. On est dans la deuxième vague. Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance apporte un complément de financement qui est cadré dès le début. C'est un complément de financement qui vient en plus de la subvention pour charge de service public, et qui est plafonné à 0,8 % du montant de la subvention. Ça représente donc 2,1 millions d'euros sur trois ans pour Sciences Po. Ce sont des financements qui sont fléchés sur des actions spécifiques, à partir de priorités thématiques, programmatiques qui sont fixées par le ministère. Pour le dire clairement, il y a des figures imposées. On a demandé à Sciences Po, dans le cadre de ces priorités, les projets qui lui tiennent à cœur et qu'elle veut porter pour qu'ils soient cofinancés par l'État. Dans ces figures imposées, il y a le renforcement de l'offre de formation, le rayonnement de la recherche, le pilotage interne d'un point de vue efficacité de la gestion, la transition écologique. On a aussi un axe spécifique sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et les valeurs républicaines.

Ces actions font l'objet d'un suivi annuel avec le rectorat. Et, à l'issue du contrat, compte tenu de l'atteinte ou non de ces objectifs, de l'efficacité des actions, le montant peut être reconduit pour la période suivante en tout ou partie. C'est à rediscuter à l'issue du contrat.

Le projet de contrat qui vous est soumis a été approuvé le 16 octobre par le Conseil d'administration. Nos statuts prévoient que le Conseil d'administration approuve le contrat, avant que le Conseil de l'Institut ne le valide formellement. C'est ce qui a été fait. Je profite de cette occasion pour remercier l'État pour son soutien, à travers la présence du représentant du recteur qui nous a accompagnés dans cette négociation, et qui nous accompagnera dans le suivi de ce contrat. Je suis à votre disposition pour des questions.

Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL

Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance est un outil de la libéralisation de l'enseignement supérieur que l'Union étudiante et que l'UNEF rejette. Ce dernier s'inscrit dans le processus d'autonomisation des universités qui présente une menace pour l'enseignement supérieur public. Effectivement, nous voudrions attirer l'attention des membres de ce Conseil sur ce qu'il implique réellement. Le contrat va à l'encontre de ce que doit être l'enseignement supérieur : un service public au service de l'intérêt général. En finançant les établissements selon leur performance, il met en concurrence ces derniers pour l'obtention de subventions publiques. Elles devraient être allouées de droit. Je crois que nous avons le devoir de défendre un certain idéal du service public. Par ailleurs, ce COMP place Sciences Po dans une situation potentiellement instable. Je voudrais alerter et attirer votre attention sur le fait que l'intégralité de l'argent promis ne sera pas nécessairement versée. Il le sera selon nos performances et selon des volontés politiques changeantes. De ce fait, nous risquons d'avoir des difficultés à avoir un budget stable et clair pour l'avenir.

Par ailleurs, la question des salariés embauchés sur la base de ce COMP se pose. Qu'advient-il de leur salaire si toute la somme n'était pas versée à la fin ? De plus, la logique des COMP soumet notre école aux aléas politiques. Il sera revu et révisé en 2027. Imaginez selon le résultat des élections présidentielles ce qu'il pourrait devenir. Je ne crois pas qu'il sera sage de faire rentrer Sciences Po sur un terrain aussi incertain, que ce soit d'un point de vue financier ou politique. Je pense que nous aurions tout à gagner à nous associer à d'autres présidences d'universités pour mener un travail collectif,

concernant les évolutions et enjeux posés pour la liberté académique, en particulier dans son volet institutionnel, afin de dénoncer ce glissement vers un modèle libéral de service public que nous ne pouvons que rejeter. Je vous remercie.

Angèle KEIME-VANDUICK

Merci beaucoup pour cette présentation. On salue cette nouvelle source de financement parce le retrait progressif de l'État dans nos investissements nous inquiète depuis de nombreuses années. Donc, il est bien qu'il y ait de nouvelles ressources qui arrivent. On le salue. Néanmoins, on s'interrogeait sur le volet des valeurs républicaines notamment, parce qu'un projet de financement autour des valeurs républicaines, d'abord ça interroge sur la manière dont on estime vraiment un respect des valeurs républicaines. On a été un peu rassuré par la nature des conditions qui sont, en fait, des choses déjà mises en place. Ce qui m'interroge davantage, et pour qu'on soit transparent, d'où vient exactement cette condition qui a été mise en place de respect des valeurs républicaines ? Dans votre prise de parole, vous avez également dit lutte contre l'antisémitisme. Il n'apparaît pas dans le titre. Concrètement, quand on lit ce que l'on va faire, et les conditions qui vont être mises en place, en fait, c'est un plan de lutte contre les discriminations, ce qu'on salue et qui est super d'avoir dans une université. Pourquoi donc l'appeler respect des valeurs républicaines ? Et, également, on aimerait rejoindre l'inquiétude de nos camarades élus étudiants sur la possibilité que l'on change de gouvernement dans quelques années. En effet, comme c'est un plan à cible, si l'on ne remplit pas les cibles, si un certain parti politique accède au pouvoir, ça peut être compliqué. Je pense qu'on a tous conscience et que c'est un vrai enjeu.

On voulait également parler de l'opposition que l'on perçoit un peu à travers l'objectif de déploiement de la recherche internationale ; également sobriété énergétique. C'est un sujet sur lequel on s'était interrogé l'année dernière. On n'a pas vraiment trouvé de réponse. Comment concilier les deux ? Et, également, il y a ce gros sujet qui avait été sur la difficulté au début de la négociation pour les raisons que vous avez expliquées dans le document. Simplement, pour dire que peut-être l'on aurait aimé savoir qu'il y avait eu des difficultés de négociation après le départ de M. VICHERAT. Merci beaucoup.

Léon FLACHAT-BERNE

Je rejoins ce que disait Angèle et Hadrien. Effectivement, en dehors de l'aspect de la libéralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche que peut représenter ce COMP, le point relatif à la promotion des valeurs de la République, exemplarité en matière de lutte contre toutes les formes de discrimination nous interroge principalement sur son intitulé. Sur le fond, nous n'avons évidemment pas d'opposition, et nous avons toujours agi en ce sens. Mais, le choix de cet intitulé, dans le contexte médiatique, dans le contexte de cabale médiatique envers Sciences Po, nous interroge. Et, nous ne pouvons pas résoudre à considérer, à accepter, ce contrat qui semble dire qu'il y aurait un problème à Sciences Po sur ses valeurs, ce que nous avons toujours réfuté et que l'on continue de réfuter. Donc, voter ce contrat en l'état, avec cet intitulé, nous pose problème, puisque c'est à nos yeux accepter et admettre qu'il y a un problème important structurel à Sciences Po, que Sciences Po serait trop woke ou je ne sais pas quoi.

Mathilde SEITHER LINHARDT

Je me joins parfaitement à ce que viennent de dire mutuellement Léon et Hadrien sur ce qui a été indiqué. Donc, notre opposition à ces objectifs puisque ces derniers sont d'une part préalablement définis par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce que nous refusons d'abord au nom du principe d'indépendance des universités. Mais, je voulais aussi souligner que ces objectifs peuvent, d'autre part, être redéfinis par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avant l'adoption du contrat, mais aussi à la suite de son écriture. Et, c'est ce qui est à notre sens d'autant plus inquiétant. En effet, c'est bien à la suite de la venue de Gabriel ATTAL, notre ancien Premier ministre, au Conseil d'administration de la FNSP le 13 mars dernier que celui-ci a arbitrairement redéfini les objectifs en indiquant que le projet du contrat d'objectifs, de moyens et de performance devait être retravaillé de manière à être spécifiquement lié à la question du respect des principes républicains. Et, par la suite, le COMP 2024-2027 a été modifié dans ce sens, avec l'ajout de la définition dans le système du COMP de l'objectif de défense des valeurs républicaines et de l'exemplarité, dans la lutte contre l'antisémitisme et le racisme.

Et, je reviens sur ce que vient de dire Léon, mais aussi Hadrien, sur le fait que l'objectif d'exemplarité dans ces deux luttes me paraît absolument fondamental. Mais, il me semble que l'adoption de ce contrat contractualise finalement une grande ingérence du pouvoir politique dans la définition des objectifs de

notre école. Et, en toute logique, le renouvellement de ce contrat en 2027, et donc soumis aux aléas politiques des années à venir et à l'injonction des gouvernements futurs, dont la composition et les objectifs qui vont être définis pour notre école nous sont encore absolument inconnus. Merci beaucoup.

Sandrine PERROT

Personnellement, j'aurais une remarque et une question. Une remarque qui fait suite à ce qui vient d'être dit. M. le Directeur, vous avez déjà signifié l'inquiétude de notre communauté académique, par rapport à l'adoption de ces valeurs républicaines dont tout le monde se réclame sur le spectre politique, et dont personne ne donne une définition très claire. Et, il me semble qu'il serait important qu'on fasse ce que l'on sait faire à Sciences Po, c'est-à-dire qu'on se ressaisit intellectuellement de ce qu'il est en train de se passer, de ces notions qui sont introduites dans nos instances, et qui ne sont pas les seules. La région Île-de-France a également demandé — je ne sais pas si c'est voté ou non. C'est passé vendredi dernier. Je n'ai pas le résultat non plus. Mais, en tout cas, ça devait être débattu aussi pour que les établissements d'enseignement supérieur de l'Île-de-France adoptent également cette charte. Il y a également une commission parlementaire qui est en cours sur d'autres notions, dont le wokisme, l'islamogauchisme, etc. Et, je pense qu'il y a vraiment une urgence pour nous à reprendre intellectuellement ces notions pour les analyser, et voir ce que ça fait aussi à nos institutions. Et, remonter le fil de ces investissements politiques dans le cadre universitaire.

Je rappelle aussi que l'année dernière, en 2023, France Universités a confié à votre prédécesseur, Mathias VICHERAT, le leadership d'un groupe de travail sur les libertés académiques. Et, il me semble extrêmement important, en parallèle de ce contrat, dont je comprends les conditions financières et les pressions auxquelles nous sommes soumis. Mais, il me semble très important, entre contrepoids, de revitaliser aussi ce groupe de travail, et de le pérenniser au sein de Sciences Po. Puisqu'on nous a donné le leadership, il me semble important d'affirmer ce rôle auprès des autres universités.

Et, j'avais juste une autre question qui n'est pas sur ce point, mais qui est sur les moyens donnés à la cellule d'enquête interne préalable, pour la section disciplinaire. Il est indiqué qu'il y a une augmentation de moyens. Je m'interrogeais sur ce que cela impliquait. Est-ce que c'est des moyens humains ? De structures ?

Dominique TAFFIN

Mon intervention va aussi s'aligner un peu avec ce qui a été dit. Je ne vais pas le répéter. Mais, je pense que la dimension de saisine aussi collective, donc ce groupe de travail au sein des universités, parce qu'on voit bien que ce n'est pas une affaire conjoncturelle. Je ne vais pas parler d'épidémie, mais il y a quand même quelque chose, comme une vague, qui demande à ce qu'on s'interroge dessus. La question des valeurs républicaines, il me semble qu'il y a un cadre, le Code de l'éducation, etc. Il fixe déjà ce cadre. Donc, de l'afficher comme une forme de politique, il faut qu'elle vienne de l'établissement. Et, c'est vrai que ce type de démarche, évidemment, je pense qu'il y a vraiment besoin d'y travailler. On voit bien que l'on est dans un contexte quand même qui est une ouverture, dont on ne sait pas jusqu'où elle va nous mener. Mais, ce n'est pas forcément extrêmement rassurant.

Fabrice BOUDJAABA

Je voulais juste, dans la continuité de ce qui a été signalé par les différents intervenants, peut-être dire qu'il me paraît important que Sciences Po ne soit pas seule face à ces attaques. J'étais déjà dans ce Conseil auparavant. J'ai pu observer parfois la tendance — c'est compréhensible dans le contexte qui a été celui des derniers mois — de Sciences Po à penser que Sciences Po est seule attaquée sur ces questions. Et, c'est loin d'être le cas en réalité. Je relaye le fait que le bureau des chefs d'établissements du campus Condorcet dans lequel je représente le CNRS s'était mis aussi de l'initiative de la région Île-de-France. Et, a conclu finalement qu'il était assez difficile pour un établissement de dire seul sa désapprobation. Mais il était sans doute plus fort à le faire à plusieurs. S'agissant d'une initiative de la région Île-de-France, France Universités n'était pas forcément le bon canal, parce que tout le reste des universités n'est pas concerné. D'autres établissements parisiens, sur ce point précis, se posent la question de leur réaction. Peut-être que Sciences Po a aussi intérêt à se coordonner avec d'autres établissements d'enseignement d'Île-de-France. Et, pas nécessairement réagir à titre individuel sur ces questions.

Simon CORDONNIER

Je rejoins toutes les réserves qui ont pu être émises sur la mention des valeurs républicaines, dans la mesure où elle ne me semble pas très définie, et qu'elle laisse entendre que jusqu'ici elles n'auraient pas ou mal respecté, ce qui me paraît vraiment problématique. Donc, ça va de soi que l'on respecte les valeurs républicaines dans cette institution, et ce depuis sa création. Donc, le rappel me semble un peu malvenu. Mais, ça a été très bien dit par d'autres personnes avant moi.

Je voudrais revenir sur un point un plus précis qui est celui de l'immobilier. Évidemment, les outils de pilotage sont extrêmement importants pour mesurer exactement où l'on en est, et trouver des pistes de réflexion. J'espère simplement que ça pourra nourrir aussi vraiment notre négociation de la SPSC pour un plan d'investissement. Au-delà des questions de mesures, il faudra ensuite investir. Là, c'est des moyens qui dépassent largement ce que peut nous donner le COMP. Donc, j'espère qu'on réussira à faire le lien sur cette base avec le ministère, pour essayer d'attirer des financements un peu plus importants, pour la rénovation de notre parc immobilier qui en a bien besoin. Merci.

Luis VASSY

Merci à tous pour vos interventions très utiles. Peut-être, quelques remarques en réaction, et Alban complétera ensuite, puisqu'il a regardé tout cela de beaucoup plus près ces derniers mois. Mais, peut-être deux ou trois sujets de principe. D'abord, je ne pense pas qu'il y ait dans la discussion qu'on est en train d'avoir une atteinte à notre principe d'autonomie, puisque justement nous sommes en train de délibérer au sein de ce Conseil de la nécessité ou pas de signer ce contrat. Donc, c'est bien une relation entre acteurs qu'il s'agit de mettre en place. Je crois que ce qui doit nous guider, c'est de savoir si le contenu du texte nous convient. Est-ce que ce qu'il y a dans ce texte — je me garderai des spéculations sur les intentions, parce que c'est un raisonnement trop subtil qui consisterait à dire que si on le vote, ça va être lu comme une reconnaissance du fait qu'on n'était pas à l'aise sur les valeurs républicaines. Je ne crois pas. Je crois qu'on est tous à l'aise sur le fait que valeurs républicaines vivent à Sciences Po, et sont défendues par chacun. C'est de belles valeurs centrées autour des concepts de liberté, d'égalité et de fraternité. Et, je crois qu'ils doivent potentiellement nous unir. En revanche, le rejet serait lu comme un rejet de ces valeurs. Donc, il serait très difficile à l'extérieur qu'il est motivé par le souhait de ne pas laisser entendre que nous ne respecterions peut-être pas ces valeurs. Je ne le ferai pas, parce que c'est un argument impossible à tenir. Je comprends la préoccupation, mais il me semble qu'il faut se méfier des raisonnements trop complexes en la matière. Donc, le vrai sujet pour nous est de savoir si le contenu du texte nous va, et si en toute autonomie l'on souhaite y souscrire, parce qu'il y a des implications financières décrites par Alban fort bien.

Je voudrais juste pointer une petite contradiction dans les raisonnements sur le fait qu'on se met en dépendance en signant le COMP d'un point de vue financier. Donc, la conséquence, il faudrait que l'on soit entièrement financé par l'État. Là, j'avoue que je ne suis pas trop sûr de suivre la logique... Il y a eu amendement à l'Assemblée visant à définancer entièrement la dotation publique dont bénéficie Sciences Po. Je trouve que les mêmes qui s'inquiètent d'un degré de dépendance accru sont ceux qui plaident pour un financement entièrement public. Là, j'y trouve potentiellement une contradiction, y compris avec les échéances électorales que vous évoquez. Là aussi, je pense qu'il faut qu'on simplifie peut-être nos raisonnements, et qu'on se dise simplement : aujourd'hui, nous acceptons ces ressources en échange de principes qui — comme cela a été très bien dit — ne posent aucun problème à personne, à ma connaissance autour de cette table, puisque le fond du document a été salué. Mais, j'en profite pour faire cette observation générale. Depuis que je suis arrivé, je trouve beaucoup de métaraisonnements, si vous voulez. Je crois un moment qu'il faut décider de ce qui est bon pour nous. Et, on se prononce en fonction de la valeur du document. Ce serait ma modeste recommandation en tant que directeur qui, par ailleurs, est quand même intéressé au fait que nous ayons ces ressources pour notre établissement. Peut-être que notre raisonnement pourrait être fondé, par exemple, dans un Conseil sur l'intérêt de l'établissement.

Alban HAUTIER

Quelques précisions en réponse aux différentes questions, et de nature plus technique. Je reviens d'abord sur la méthode de conclusion de ce contrat. Ça a fait l'objet de plusieurs mois d'échanges. Et, la difficulté, comme cela est écrit dans la note, liée à la démission de Mathias VICHERAT, est une difficulté de nature calendaire. Au moment où l'on devait conclure ce contrat, on n'avait plus de directeur. Le risque qu'on aurait eu était de basculer sur une année suivante, et que les financements

obtenus soient retardés. De ce point de vue, l'État a été plutôt conciliant en aménageant le calendrier exclusivement pour nous, afin qu'on ne perde pas le bénéfice de ces financements pour l'année 2024. J'ajoute, et cela est mis dans la note, que 50 % des fonds ont déjà été versés à Sciences Po, ce qui est plutôt une marque à nouveau de soutien de l'État.

Sur la manière dont ces projets ont été définis, j'ai dit qu'il y avait des axes prioritaires qui étaient de grandes thématiques. Pour autant, les projets ont bien été proposés par Sciences Po. Si vous les regardez, il y en a qui sont uniques à Sciences Po : l'outil informatique dédié à l'observatoire de la réussite étudiante (« OREL »). On ne trouvera le développement de cet outil dans le contrat de Paris-Cité ou à la Sorbonne. C'est unique à Sciences Po.

Je pense que ça dit quelque chose aussi de la méthode, puisqu'on arrive par ce contrat à faire financer des actions qui tenaient à cœur à Sciences Po. Elles étaient parfois engagées. Donc, c'est bien des financements en plus. Typiquement, sur la question de la gestion de nos consommations énergétiques sur laquelle l'on est loin d'être exemplaire. On a beaucoup de progrès à faire. C'était une démarche qui était engagée. On l'a mise en avant pour recruter à la fois une personne, avoir des prestations sur l'energy management.

Sur le fait que des personnes pourraient se retrouver sans paiement si le contrat s'interrompait, non, pas du tout. La responsabilité de la FNSP comme employeur ne dépend pas de la source de financement. On ne va pas ne pas payer un salarié parce que le contrat s'interrompt. Par ailleurs, je pense qu'il ne faut pas se faire peur sur la question du respect des cibles. La question du respect des cibles, c'est d'abord de savoir si les actions sont mises en œuvre. Typiquement, sur l'energy management, il serait assez naturel, si jamais on ne faisait rien du tout sur le sujet, que le ministère n'accorde pas ses financements. J'en viens à la question des valeurs républicaines. J'aimerais qu'on lise le titre. Je ne vois pas où il peut y avoir une ambiguïté. Il s'agit bien de promouvoir les valeurs républicaines et l'exemplarité dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Au-delà du titre, je pense que ce qui est important est de regarder le fond des actions qui sont soutenues et financées. Et, vous y retrouverez très largement le plan de rentrée tel qu'il avait été présenté à ce Conseil par l'administrateur provisoire. Qu'est-ce qui est financé concrètement derrière ce titre ? C'est le module de lutte contre les discriminations qui est déployé pour tout le monde, et qui coûte assez cher. Là-dessus, la cible est juste le fait que les personnes le passent. C'est la même chose pour le cours sur la liberté d'expression qui a été coordonné par Vincent FORRAY. Donc, c'est une obligation de moyens. Et, l'engagement de l'établissement consiste à déployer ces outils.

Je n'insiste pas, mais vous retrouverez les autres composantes du plan de rentrée, les modalités de règlement amiable des différends, etc. Je pense qu'il faut s'attacher au fond des mesures qui sont financées et qui sont spécifiées dans le contrat.

Sur la question de la recherche et une éventuelle contradiction avec la transition écologique, à nouveau, compte tenu des actions qui sont financées, ce n'est pas tellement des déplacements qu'on finance. C'est essentiellement un poste de chargé de promotion de la recherche à l'international. Et, c'est ensuite le soutien aux aires régionales, donc le renforcement des études aréales qui étaient déjà une réflexion amorcée à Sciences Po, et que le ministère accompagne financièrement.

Dernier point sur l'immobilier ; je rejoins entièrement Simon CORDONNIER. C'est loin d'être toute la stratégie de Sciences Po vis-à-vis de l'État qui est contenu dans ce contrat. Là, c'est un soutien en fonctionnement sur un point très spécifique qui est le suivi de nos consommations énergétiques. On a, par ailleurs, une discussion parfois assez musclée avec le ministère. Je pense notamment à notre non-éligibilité au financement CPER sur l'investissement. Donc, il faut que l'on trouve d'autres sources de financement pour financer notre investissement. Je pense qu'il ne faut pas se priver de celle-ci sur le fonctionnement.

Xavier RAGOT

Je vous propose de décaler, pour vous permettre quelques interventions, le point sur la présentation de l'enquête insertion 2024 qui était prévue à l'ordre du jour, de le garder pour la séance prochaine, ce qui nous laisse du temps pour quelques interventions, et aussi garder du temps pour l'échange d'informations sur les questions diverses. Est-ce que ça vous va ? Peut-être un second tour d'intervention peut-être un petit peu rapide, factuel, qui nous permettra donc d'aller sur le vote.

Zélie TREBOUTA

Je voulais juste préciser nos inquiétudes et ce qui nous questionne sur ce contrat. Ce qui nous inquiète, ce n'est pas que l'argent vienne de l'État, c'est que l'argent soit conditionné à des objectifs éminemment politiques, et même proviennent de la sphère politique, comme le montre la venue de Gabriel ATTAL. Et, donc, c'est ce qui explique cette inquiétude pour l'échéance de 2027, parce que si les objectifs sont politiques, et qu'ils émanent de la sphère politique, qu'en est-il si les résultats de 2027 si, par exemple, le Rassemblement national arrivait à la présidence ? En fait, ça nous donne aussi une impression d'une école qui cède financièrement à une pression politique et médiatique, ce qui va à l'encontre de cette idée d'indépendance. C'était juste pour repréciser ce point.

Angèle KEIME-VANDUICK

Et, moi, c'était sur la proposition de renommer peut-être l'objectif pour l'intituler « lutte contre les discriminations ». Concrètement, c'est cela. Et, en fait, je pense que ce serait plutôt consensuel sur ce que l'on disait, et ça éviterait d'utiliser un terme qui n'est pas encore vraiment défini, dont on ne s'est pas saisi. C'était une remarque extrêmement juste. Il est vrai que nos séances sont censées finir à 11 heures, mais comme elles n'ont jamais été finies à 11 heures, je pensais qu'on pourrait faire la présentation de l'enquête d'insertion, tout de même puisque ça évitera d'avoir un emploi du temps trop chargé après. Mais, je comprends que tout le monde a des obligations.

Xavier RAGOT

Avant de donner la parole à Hadrien, on essaye de finir à 11 heures, si vous en êtes d'accord. Ma modeste contribution, c'est peut-être d'essayer de garder, pour la qualité des débats et l'insertion de tout le monde, un timing qui correspond un peu à ce que l'on annonce. On verra en bureau qu'il faut être plus long la prochaine fois. Mais, essayons de tenir les délais.

Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL

Je voudrais simplement préciser un point également. Il rejoint ce qu'a dit M. BOUDJAABA. Je voudrais effectivement insister sur l'importance que Sciences Po aurait à s'associer avec d'autres universités pour rejeter ce projet que nous pensons dangereux. Par ailleurs, l'Union syndicale demandera un vote secret sur l'adoption du COMP, dans la mesure où nous estimons qu'il y a de nombreuses pressions qui peuvent s'exercer sur les différents membres de ce Conseil de la part de l'administration. Et, nous estimons que ce scrutin, comme il est très important, doit se faire de la manière la plus indépendante possible pour tous les membres de ce Conseil. Je vous remercie.

Luis VASSY

Je suis désolé de devoir intervenir, mais je trouve ce dernier propos absolument scandaleux, et en dehors de tout propos au sein de ce Conseil. Il n'y a aucune pression sur personne sur le COMP, sauf à ce que vous puissiez prouver vos propos, sinon il a un caractère diffamatoire ou attentatoire à mon honneur personnel et à celui de l'administration. Donc, je voudrais que vous puissiez préciser ce que vous venez de dire.

Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL

Bien sûr, M. le Directeur. Je ne visais absolument personne au sein de l'administration. En réalité, le fond de mon propos est simplement que chacun sait, au sein d'un conseil, on peut très bien être parfaitement intimidé sans qu'il y ait de pression exercée directement par les différents membres de la direction, notamment pour les salariés et les étudiants. Je pense que c'est un scrutin qui mériterait d'être secret, comme de nombreux autres scrutins peuvent l'être, notamment les scrutins sur les personnes.

Luis VASSY

Je prends note.

Xavier RAGOT

Je vous propose d'arrêter ce débat. Je fais entièrement confiance aux étudiants et à toutes les personnes autour de cette table pour résister à quelconque pression sur les enjeux qui sont ceux-là. Je vous propose de passer au vote. Ismahane, sur les modalités du vote.

Ismahane GASMI

Quand on ne vote pas sur une personne, c'est un vote à main levée. Mais, si un membre demande un vote à bulletin secret, on doit l'accepter.

Sandrine PERROT

Puisqu'on a quelques minutes, je n'ai pas eu de réponse sur la cellule d'enquête préalable.

Alban HAUTIER

Pour moi, c'était l'une des illustrations des actions qui sont déjà financées. Et, vous le retrouvez en page 3 du document du contrat lui-même : renforcer l'efficacité du dispositif de signalement et d'alerte avec la CEIP. Et, sur la cible 2026, elle est déjà réalisée. Donc, c'est un financement du recrutement qui a déjà été réalisé.

Le COMP est adopté par 19 votes favorables, 5 contre et 4 abstentions.

VII. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Xavier RAGOT

Nous passons au point VIII qui est l'adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 10 septembre 2024. Donc, si je comprends bien nos statuts, c'est un vote à main levée, puisqu'il s'agit d'un vote sur un document. Parmi les présents, qui vote ce procès-verbal que vous avez reçu auparavant ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Le reste est pour.

Le procès-verbal est adopté par par 26 voix pour et 2 abstentions.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Xavier RAGOT

Si cela vous va, et en accord avec le directeur, je vous propose de conserver le point VII, particulièrement important, sur la présentation de l'enquête insertion 2024 pour le mois prochain. Cela nous laisse un peu de temps pour les questions diverses. Certains thèmes seront abordés. Et, le directeur souhaite intervenir sur la question des admissions dans les points divers. Si ça vous va, je vous propose de passer aux questions diverses dans le quart d'heure qui nous reste, en donnant la parole au directeur. Encore une fois, levez votre chevalet s'il y a une volonté d'intervention pour ce point conclusif.

Luis VASSY

Merci à tous. Effectivement, je voudrais revenir un peu sur les admissions. Comme je sais que c'est un sujet important pour la vie de notre institution et de ce Conseil en particulier. Avant cela, peut-être revenir sur la vie de notre établissement. Je prends note de l'expression très majoritaire d'une volonté de revenir à l'apaisement dans cette institution. Je dois dire que la semaine passée n'a pas été toujours exactement marquée par cette volonté. Je ne parle pas tellement des événements de jeudi, mais d'une vidéo sur laquelle je voudrais attirer votre attention, parce qu'il me semble que certains autour de la table ont soutenu la diffusion de cette production qui équivaut quasiment à une tentative d'intimidation à mon égard, puisque je suis directement visé et nommé mis en cause. Je pense, honnêtement, outre le fait que c'est désagréable pour nous, et pour moi en particulier, ça dénote quand même un état d'esprit qui ne me semble pas exactement correspondre à celui qui a été évoqué autour de cette table. J'en appelle à ce que chacun réfléchisse bien aux responsabilités qu'il prend dans ce type d'actions qui, encore une fois, relèvent de la mise en cause personnelle ou de l'intimidation. Et, je fais le lien avec les propos qui ont été tenus à l'instant sur une tentative d'intimidation de l'administration. J'ai régulièrement à faire face à des propos mensongers ou des caractérisations fausses de certaines de nos actions. Je peux vous donner un exemple qui était ma participation au déplacement du président de la République au Maroc qui a été abondamment salué, à ma connaissance, par les étudiants marocains. On a laissé entendre que j'étais le seul représentant de l'ESR français. C'était évidemment faux. Nous étions au moins cinq ou six responsables d'établissements d'enseignement supérieur français. Et, j'avais toutes les raisons de me

réjouir d'avoir participé à ce déplacement important qui permettra de renforcer les relations avec le Maroc, et d'accueillir un nombre accru, je l'espère, d'étudiants marocains dans nos murs. Donc, c'est vrai qu'un peu régulièrement, et un peu toujours par la même source, je suis confronté à une forme de rejet permanent de tout ce que l'on essaye de construire ici collectivement à Sciences Po. Et, je ne crois pas que ce soit sain pour notre institution.

Ceci étant posé, je voulais surtout parler des admissions parce que je crois que c'est un sujet qui intéresse beaucoup au sein du Conseil, pour dire, pour l'essentiel, d'abord, que je souhaite pouvoir présenter une réforme transitoire des admissions. L'année 2025 vient très vite. Donc, on ne pourra pas avoir un système définitif en 2025. Mais, elle commence à tenir compte de deux défis que nous devons surmonter ensemble. Je l'ai déjà décrit en CVEF, dans mon déplacement dans les campus en région. On a déjà également abondamment parlé au sein du service des admissions, et à l'occasion d'une dizaine de réunions que nous avons pu tenir, pour essayer de comprendre la manière de faire. Nous avons deux défis à surmonter. Ils n'étaient pas prévus lorsque le système actuel d'admissions a été mis en place. Le premier, c'est le déplacement des épreuves de spécialité du bac au mois de juin, alors qu'elles étaient prévues en mars. Cela nous prive de la possibilité d'intégrer ces notes qui correspondent à un examen national passé par l'ensemble des bacheliers. Donc, on prive de la possibilité de tenir compte de ces notes dans notre procédure. Et puis, le deuxième élément, c'est que le fait que les lettres de motivation et d'engagement sont très régulièrement percutées par une réalité sociale. D'abord, peut-être qu'il n'avait pas totalement été pris en compte lorsque la réforme a été mise en place. Pour résumer, désolé pour ceux qui ont déjà entendu la formule. Mon père n'aurait pas pu écrire ma lettre, mais je pourrais écrire la lettre de mon fils. Donc, il y a quand même une petite difficulté de ce côté-là, me semble-t-il. Et, par ailleurs, l'intelligence artificielle, je crois qu'on en est conscient. Elle est venue percuter assez fortement ces documents.

Donc, ces deux éléments nécessitent un ajustement de notre côté qui sera vraiment — plus on y travaille, et plus j'arrive à cette conclusion — un ajustement de notre procédure. Et, si je la résume pour aller vite, je dirais que les quatre blocs actuels, en réalité, sont préservés. Mais, là où nous avons une barre qui était posée entre les trois premiers blocs et le quatrième, c'est-à-dire l'oral, on déplace en réalité la barre entre les deux premiers blocs et les deux derniers. Cela fait donc que la lettre serait en fait disponible pour les examinateurs à l'oral. Cela, vous en conviendrez, permet de réduire le risque d'artificialisation du document, puisque les candidats sauront qu'ils sont potentiellement interrogés dessus à l'oral. C'est l'essentiel du changement.

Il y a des questions liées à notre — comme vous avez vu, j'ai indiqué mon souhait que l'on puisse se donner des capacités d'évaluation, la réintroduction d'une modalité d'évaluation écrite à notre niveau. Pour l'année 2025, d'abord, il y a une question qui consiste à savoir si nous arriverons techniquement. On est en train de regarder ça avec les services. Et, même si nous y arrivions techniquement en 2025, nous introduirions cet élément en fin de processus, c'est-à-dire au moment de l'oral, et non pas comme tamis initial. Cela veut dire quand même, au total, que la procédure pour les candidats est très peu modifiée, puisqu'il s'agit essentiellement de déplacer la barrière entre les deux premiers blocs d'un côté et les deux derniers de l'autre, plutôt qu'entre les trois premiers blocs d'un côté et le dernier bloc de l'autre.

Les trois idées que j'essaie de faire avancer dans cette démarche, c'est évidemment — vous m'avez déjà entendu le dire — la nécessité de garantir un très haut niveau d'excellence scolaire dans nos recrutements. C'est aussi de continuer à faire vivre la diversité sociale au sein de notre établissement. Et, c'est aussi un sujet de bienveillance, je crois, dans notre procédure. Cela m'amène, par exemple, à proposer en décembre, après y avoir travaillé avec les équipes, à supprimer les bulletins de Seconde du bloc 2. J'estime que l'on met une pression trop excessive aux lycéens d'un âge très jeune, en introduisant ces bulletins. Comme je sais que beaucoup de fantasmes circulent sur ce sujet, je voulais pouvoir en dissiper peut-être un certain nombre de malentendus. On travaille évidemment là-dessus avec les équipes. L'idée étant de pouvoir un processus d'admission plus facilement explicable à l'extérieur, parce que je peux vous garantir qu'il est quand même très peu compris. J'ai compris qu'il était de rejeter les objections qui sont faites à l'extérieur, mais il me semble qu'on aurait tort de le faire. Je peux vous dire, depuis mon interview dans les Échos, que je n'ai reçu depuis l'extérieur aucune objection. En revanche, j'ai reçu des tombereaux de réactions positives. Mais je parle de centaines, peut-être de milliers de réactions positives. Je crois que ça démontre quand même qu'il y avait un petit sujet de clarté de notre procédure. En faisant ces petits ajustements, finalement, on aura plus de facilités à expliquer la manière dont on recrute et dont on combine nos différents impératifs, à savoir l'excellence bien sûr scolaire, des

traits de caractère que l'on juge sur la lettre et à l'oral. Et, bien sûr, nos objectifs de diversité sociale à laquelle vous savez que je suis personnellement et particulièrement attaché. Voilà ce que je voulais dire. Je sais qu'il y a de nombreuses questions. Je vous propose qu'on les prenne d'un coup. En général, il y en a vraiment une cinquantaine. Peut-être que ça ne sera pas le cas. Mais, s'il y en a, je suggère qu'on les prenne toutes d'un coup, plutôt que d'engager une discussion qui pourrait être un petit peu longue. Dernier point, j'en ai parlé au CVEF. J'en ai parlé avec les syndicats étudiants qui ont demandé à me voir. On a également échangé là-dessus. J'en ai parlé sur les campus. J'en ai parlé en interne dans les administrations. Donc, je suis tout à fait prêt à continuer à évoquer le sujet. Et, surtout, j'en ai parlé en COMAC. Chaque fois, il y a des observations très justes qui remontent. Donc, je vous donne l'esprit général dans lequel on est. Mais, évidemment, il est encore temps de faire des propositions, des remarques, peut-être aujourd'hui ou par écrit ultérieurement.

Sur le point du calendrier, c'est peut-être le dernier point parce que je sais qu'il y a eu des observations sur ce point, il me semblait très difficile de se dire, alors même que c'est un sujet qui cristallise beaucoup d'incompréhensions à l'extérieur, et une partie des objections qui nous sont faites, que nous ne ferions rien avant septembre 2026. Si l'on n'avait pas bougé en 2025, on se remettait directement en 2026. Je sais que c'est une temporalité qui est plus facile à gérer en interne. Mais, elle a des effets assez potentiellement négatifs en externe, si l'on n'arrive pas à montrer qu'on avance. Là, il me semble qu'on a un bon point d'équilibre, au sens où l'on fait vraiment des ajustements pour 2025 qui sont, je l'espère, absorbables. Et, en même temps, ils montrent une volonté d'être en mouvement sur un sujet central pour la vie de l'établissement.

Xavier RAGOT

Merci, M. le Directeur. Il est 10 h 55. Avant de vous donner la parole pour quelques interventions, pour être sûr du processus, excusez de ma naïveté, ce point est prévu en décembre. Merci pour ces éléments. Je vous remercie d'avoir mis ces éléments qui permettront de commencer la réflexion. Et, les interventions sont les bienvenues, sachant que les éléments seront discutés plus profondément en décembre. Mais, encore une fois, je pense que ces éléments sont déjà très bien pour animer la réflexion, et préciser votre pensée. Merci, M. le Directeur.

Yannig GOURMELON

Mon intervention est moins une question qu'une marque de soutien à notre directeur. Je précise aussi, pour ceux qui en doutent, que je ne subis aucune pression d'où qu'elle vienne ; pas de parti politique, de pouvoir émanant, etc. Donc, je parle vraiment sans pression... Je le répète, sans pression... Et, je vote sans pression. C'est bon ? On l'a ? OK...

Je voulais juste partager deux retours d'expérience de mes élèves sur les fameuses vidéos. C'est eux qui m'ont appelé pour me dire qu'ils étaient désolés, qu'ils regrettaient que ce soit public. Je trouve ça intéressant de dire qu'il y a beaucoup d'étudiants qui ne cautionnent absolument pas ces vidéos, qui sont assez étranges d'ailleurs sur leur modalité, probablement leur financement, leur message et leurs soutiens. Quand Mme TREBOUTA m'a demandé, m'a sollicité probablement pour mon vote, je lui ai demandé son degré d'acceptation, on m'a dit qu'on en parlerait plus tard, qu'on aurait l'occasion de se revoir. Donc, je n'ose imaginer que vous cautionnez ces vidéos, même si vous les relayez. Cela doit être une erreur... Donc, c'est pour le retour des élèves. C'est pour vous dire qu'il y a beaucoup d'élèves qui ne sont pas d'accord avec ce qu'il se passe. Et, avec toutes les affaires qu'on a pu avoir, je pense que mettre en cause notre directeur de cette manière porte un certain danger quasiment physique. Je pense qu'il faudrait que vous ayez ça en tête.

Deuxièmement, un retour beaucoup plus épuré, mais qui sera plutôt du côté des employeurs qui m'ont aussi écrit, de manière un petit peu plus véhémente. Et, je ne pense pas que ça va arranger la capacité de nos élèves à trouver un avenir après le diplôme, si ce genre d'évènements et de vidéos circulent. Je voulais juste partager ces deux retours. On est dans une logique d'apaisement. C'est la première réunion. Mettons ça derrière nous et repartons sur de bonnes bases.

Xavier RAGOT

Merci pour cette intention d'apaisement. Alexandre. Est-ce que je peux vous demander des interventions courtes et résumées ? Merci.

Alexandre BREILLAT

Déjà, je trouve ça curieux comme méthode d'apaisement, pour être très honnête. Je vais revenir sur la question des admissions sur laquelle la position de mon syndicat est claire. Nous nous positionnons pour un enseignement supérieur libre et gratuit. Mais, du coup, j'aimerais aussi des précisions sur l'appartenance de votre début d'intervention, M. le Directeur. Quand on mentionne des pressions, il est fait référence au fait que vous soyez ici aussi supérieur hiérarchiquement, en tant que directeur. Vous en conviendrez, c'est une relation de pouvoir. Maintenant, je ne vais pas vous expliquer le droit du travail. Et, j'aimerais que l'on précise les vidéos dont on parle, et les personnes que vous mettez en accusation. Là, je ne comprends pas du tout de quoi l'on parle. Je n'ai sincèrement pas compris de quoi l'on parle.

Luis VASSY

Je parle de la vidéo du comité Palestine relayée par certains organismes représentés autour de cette table.

Alexandre BREILLAT

Soit. Par ailleurs, ce n'est pas le sujet de cette discussion. Du coup, c'est pour ça que je ne comprenais pas la pertinence de cette mention dans votre intervention, sinon peut-être comme une nouvelle tentative d'apaisement, visiblement... Mais, vu que ce n'est pas le sujet, on va vous dire que l'on se positionne résolument contre l'idée d'une réforme des admissions, puisqu'on refuse l'idée de concours, de tri et de sélection à l'université. Par ailleurs, la notion de financement, je ne vois pas ce que ça vient faire là.

Angèle KEIME-VANDUICK

Je vais essayer d'être brève pour tenir les contraintes horaires. Merci beaucoup, M. le Directeur, d'avoir clarifié le processus, et ce que vous entendiez par vos propos dans la presse. Effectivement, la lecture de cet article nous a très fort interpellées parce que la sélection et la façon d'entrer à Sciences Po nous préoccupent. C'est ce qui fait la qualité de nos étudiants. C'est ce qui fait nos objectifs d'égalité des chances. Donc, lire tout ça nous a interpellés ; sachant qu'on ne l'a pas vu venir. Il y a eu un groupe de travail qui avait été mis en place il n'y a pas si longtemps que ça. Il a été particulièrement approfondi. Je salue tous les membres de ce Conseil qui y ont participé, et qui y ont vraiment du travail dedans. Ce GT avait mis la place aux écrits. Je pense qu'il reste des traces de ces travaux, et notamment la difficulté d'insérer des écrits. Vous en avez parlé.

Sur la clarification du process, et le fait de l'annoncer dans la presse, on trouve ça plutôt pas mal d'avoir des objectifs et de les annoncer. Malgré tout, il y a eu des allusions qui paraissent plutôt explicites vers un retour de l'écrit. Cela apportait de la confusion sur la manière dont on allait avoir un écrit en 2025 à Sciences Po, puisque la préparation des concours est quelque chose qui est préparé très tôt. Vous parliez notamment de la Seconde. Il n'est pas rare de voir des étudiants commencer dès la Seconde. C'est vrai qu'annoncer un changement aussi brutal tel qu'un écrit, encore une fois, on le dit, on est plutôt rassuré par ce que vous annoncez. Cela paraît, en fait, mesuré. Mais, dans ce cas, autant mesurer les annonces qui sont faites dans la presse. Également, lorsque vous avez été élu par ce Conseil, je crois qu'on avait exprimé une envie, un besoin d'un directeur qui allait faire consensus, et peut-être pas sur une tête trop mise en avant. De fait, en prenant la parole sur ces aspects, on sent que c'est un sujet qui vous tient à cœur. C'est extrêmement important. Et, peut-être, laisser la parole aux équipes sur le concret. Ce sont ces équipes qui en parleront le mieux.

Un dernier point sur notre volonté d'être associé à ce processus. Comme je vous l'ai dit, on a été surpris de lire cet article. On pensait que ce n'était vraiment pas à l'ordre du jour. M. le Directeur, on est prêt à travailler. On vient d'être élu. On est motivé. On vous incite vraiment à parler aux étudiants avant de parler aux médias, parce qu'on est là. On est là pour faire le relai. Et, on a tous de la bonne volonté pour que ça se passe au mieux.

Diana MARINETTI

Merci beaucoup. M. le Directeur, chers collègues, je salue parfaitement le projet. L'excellence ne peut pas être bradée. On a pu dans le passé voir cette préoccupation de la part de notre direction et de nos directeurs, puisque constamment on doit interroger les critères sur lesquels sont sélectionnés nos étudiants. Je souhaite tout simplement porter un commentaire sur l'annonce, dans le sens où j'espère qu'il n'y a pas d'amalgame sur les ajustements à la marge qui sont censés être votés cette année, et la réforme complète de 2026. Donc, j'espère que le groupe de travail saura prendre en compte tous les

niveaux de faisabilité, à la fois en termes de coût, d'impacts humains, de timings très serrés qui nous sont imposés par Parcoursup. Et, que tous ces éléments vont éclairer un projet 2025 qui reste faisable, qui est respectueux aussi de la préparation et de la pression que s'infligent, si je peux me permettre, les candidats et les équipes. Merci beaucoup.

Simon CORDONNIER

J'irais dans le même sens. D'abord, vous remercier d'avoir partagé des éléments aujourd'hui, mais je regrette que vous partagiez des éléments à l'oral qui restent pour beaucoup à préciser. Or, le vote doit arriver extrêmement prochainement. Il y a une JPO d'ici là qui va concerner des milliers de personnes qui vont souhaiter être informés des modalités d'admission à Sciences Po, et qui n'auront pas la réponse ou auront une réponse qui ne sera pas votée par le Conseil, dont c'est la prérogative au titre de l'article 9 du décret IEP. Donc, ça me paraît assez problématique. Je rappelle aussi qu'on a voté une réforme des admissions au mois d'avril dernier, pour ajuster à la marge. Ce n'est absolument pas suffisant, par rapport aux défis que vous avez justement pointés, et qui effectivement méritent d'être adressés. Mais, en termes de communication, on aurait pu expliquer aussi que malgré tout on prenait en compte un certain nombre d'éléments dans nos processus d'admission. Et, présenter cette réforme d'une part comme étant transitoire pour cette année, et présenter des travaux beaucoup plus poussés, en vue d'une réforme plus profonde l'année prochaine. Donc, je pense qu'il y a des ajustements possibles dans cette direction qui, à mon avis, seraient les bienvenus pour apaiser les choses, puisque c'est un mot que vous avez, à juste titre, utilisé plusieurs fois. Telle qu'elle est présentée, ça me semble assez problématique de se précipiter vers une réforme. Par ailleurs, en tant qu'institution de sciences sociales, je me permets de faire référence aussi à la remarque de Yannig GOURMELON. Je pense que c'est important que l'on fasse attention quand on parle des remontées des étudiants, des employeurs, etc. Il y a quand même des méthodes d'enquête. Il y a des façons de savoir d'où viennent les commentaires. C'est important que l'on donne aussi l'exemple dans nos remarques. C'est important de faire état de remontées, mais attention dans la qualification que l'on donne de ces remontées, tant qu'il n'y a pas d'études solides à l'appui. Or, sur les admissions, on a des études solides notamment menées par Marco OBERTI, sur lesquelles il convient vraiment de s'appuyer, pour nourrir une réforme qui ne sera pas définitive, évidemment, puisque ça a vocation à évoluer constamment, mais qui sera solide. Et, qui nous permettra des étudiants qu'on souhaite avoir au sein de notre institution. Merci.

Léon FLACHAT-BERNE

Très simplement, je voudrais revenir sur cette histoire de vidéo. Effectivement, ce n'est pas le sujet qui nous intéresse aujourd'hui. Mais, j'ai l'impression que peut-être tout le monde n'est pas au courant de ce dont on parle. Et, moi-même, je n'avais pas du tout connaissance de ce à quoi vous faisiez référence. Si je comprends, vous faites référence à une vidéo du comité Palestine dans laquelle il y a un extrait de vous à vélo. Est-ce à cela que vous faites référence ?

Luis VASSY

Je fais effectivement référence à ça. Je fais également référence à des slogans qui ont pu être utilisés, y compris jeudi. « Vassy vacille », « You can't hide, you support the genocide ». Je vais attirer votre attention que c'est exactement les slogans qui ont été utilisés contre un président d'université en Australie, dont le domicile a été envahi par des étudiants. Donc, si vous voulez, je suis certain que vous êtes tous totalement étrangers à cela, mais ce qui me perturbe un peu, comme Yannig, c'est que je n'entends pas de distanciation, si vous voulez, de ce type de pratiques, d'intimidation à l'égard du directeur de l'établissement. Si vous voulez, ça ne me panique pas. Mais, je ne voudrais pas non plus qu'on trouve normal que dans une institution ce genre de choses se produisent. Comme l'on est au sein d'un conseil qui souhaite être apaisé, je trouve curieux le raisonnement qui consiste à dire que le fait d'évoquer des choses objectivement scandaleuses — je crois qu'on peut le dire — constitue en fait une mise en cause de la présidence. Le problème, c'est la vidéo et ce type de slogans. Ce n'est pas le fait que je les mentionne. Je voudrais quand même que l'on ne tombe pas quand même dans l'inversion des responsabilités. Donc, c'est bien à cela que je fais référence. En effet, je me retrouve avec une vidéo, y compris avec moi à vélo, avec un siège pour bébé, derrière moi. C'est un peu curieux. Notez-le, d'autant que toute l'iconographie de cette vidéo est particulièrement menaçante. Elle a été relayée, je crois, par au moins un syndicat étudiant ou deux. C'est vrai que c'est embêtant. En termes d'ambiance, je ne sais

pas si les étudiants qui vous ont fait confiance l'ont fait pour cela. Peut-être que oui, mais j'en doute un petit peu, à la vue des retours que j'ai eus, par ailleurs.

Léon FLACHAT-BERNE

Simplement, pour préciser à l'ensemble du Conseil que cette vidéo, en dehors du fait que mon Organisation syndicale ne l'a pas partagée, je pense que c'est important de préciser que ce n'est pas une vidéo qui a été filmée à votre insu en secret, parce que c'est une vidéo qui est disponible sur la page Facebook de l'ambassade de France aux Pays-Bas, et qui date de 2019. Mais, je pense que c'est simplement important que tout le monde ait conscience de ces éléments, pour un maximum de factualité.

Xavier RAGOT

Merci. Je regarderai.

Zélie TREBOUTA

Je voulais revenir sur les attaques assez personnelles de M. GOURMELON qui n'est plus là pour les entendre. On a partagé cette vidéo sans aucune volonté de remettre en cause votre sécurité physique ni votre intégrité. Donc, on reste ouvert, si jamais vous estimez que c'est le cas, au dialogue et à la discussion. Par contre, on voit que vos actions sur les réseaux sociaux mettent aussi en danger les étudiants puisque vous avez réagi sur Twitter à une réunion en non-mixité choisie des collectifs féministes de Sciences Po. Aujourd'hui, les membres de cette association reçoivent des menaces de mort, des menaces de viol à long terme. Donc, si la mise en danger vient de nous, je pense qu'elle est au moins partagée. Et, qu'on pourrait avoir une réflexion globale sur ce sujet. Et, par rapport aux admissions, je voulais rejoindre M. CORDONNIER quant aux inquiétudes qu'il a pu exprimer.

Pascale EISENBERGER

Je ne reviens pas sur les admissions. C'est un mot de soutien et de remerciement de la part des enseignants vacataires qui sont très sensibles au fait que, M. le Directeur, que vous les avez conviés à une réunion le 28 novembre prochain. Donc, merci.

Sandrine PERROT

Une remarque très brève qui est une remarque de forme. Je ne connais absolument pas le fond du dossier. Mais, je sais que c'est un dossier très lourd qui nourrit de vives tensions. Et, je regrette vivement que M. GOURMELON soit parti avant que je ne lui dise que je suis un peu frappée par la manière dont il s'est adressé à nos étudiants qui, effectivement, sont dans une relation asymétrique. Et, il me semble que dans le contexte actuel de tensions, c'est absolument contre-productif d'employer la condescendance ou l'agressivité ; d'autant plus que les personnes concernées, notamment, vous, M. le Directeur, ou les étudiants n'ont absolument pas employé ce ton. Il est resté très cordial tout le long de cet échange. Donc, je pense qu'il est important de noter que nous sommes une instance de discussion, quels que soient les opinions ou les faits passés à l'extérieur. Il faut que l'on soit capable d'en discuter calmement, et surtout sans autant d'agressivité comme cela a pu être fait.

Xavier RAGOT

Très bien. Avant de donner la parole au directeur, je me suis inscrit pour dire que j'ai bien noté une remarque qui vient d'être faite sur l'ouverture au dialogue par plusieurs, pour qu'il n'y ait aucune mise en cause personnelle de la sécurité, des enjeux de tous les côtés. Dans le cadre de la vice-présidence, en lien avec le directeur, on va réfléchir à donner un côté un petit peu plus intellectuel à ce sujet, pour que les points de vue puissent s'exprimer sans qu'il y ait de mises en cause, et sans que des problèmes comme cela... J'avoue que j'ai regardé la vidéo aussi. Je ne savais pas d'où elle venait. Je n'accuse personne. J'étais un peu surpris de son contenu, c'est vrai, j'avoue. Mais, c'est un sujet secondaire. Je ne sais pas du tout ce qui a été dit. Donc, je me méfie des réseaux sociaux. Néanmoins, il faut que l'on voie clairement ce problème, pour qu'on puisse travailler ensemble. La véhémence des positions ne doit pas remettre en cause les personnes. C'est le minimum du début. Peut-être que l'on trouvera un moyen pour objectiver un cadre de travail. J'ai perçu les propositions d'ouverture sur ce point.

Luis VASSY

Très rapidement, sur le sujet qui nous occupe, je veux juste réagir à deux points. D'abord, ce n'est pas à moi de venir vous dire que je me sens menacé et de ne pas retweeter. C'est à vous de décider en responsabilité de la manière dont vous agissez ou n'agissez pas. Donc, n'attendez pas de moi de vous demander quoi que ce soit. En revanche, ne faites pas la comparaison avec cet épisode tout à fait malheureux sur le projet de réunion en non-mixité. Il a été diffusé sur les réseaux sociaux. Cela a donné lieu, en effet, à des réactions extrêmement vives. Vous noterez, dans ma réaction, qu'à aucun moment je ne cite les protagonistes. Je fais une pétition de principe pour, en fait, essayer de calmer la bulle d'hostilité qui était en train de se mettre en place. Donc, je ne fais vraiment pas le parallèle avec l'autre document numérique que vous évoquez. Au contraire, ma réaction sur les réseaux sociaux dont je me serais bien abstenue dimanche, de mémoire, visait à faire redescendre une bulle d'agressivité et de tensions, dont les étudiants — vous avez tout à fait raison — pouvaient être l'objet en plus de l'institution. Mais, à aucun moment, je ne les ai pris à partie. J'ai rappelé le règlement intérieur, les procédures. Et, j'ai même fait un deuxième message pour dire que la polémique continuait alors que j'avais fait des précisions. Cela m'a d'ailleurs valu des attaques des mêmes personnes, sans doute, qui attaquaient les étudiants que vous mentionnez. Donc, vraiment, le parallèle entre les deux, pardon de vous le dire, n'a vraiment aucun sens. Je n'ai jamais attaqué personne. De manière générale, je n'attaque personne, si vous voulez, contrairement à certains malheureusement dans notre communauté.

Sur les admissions, je vais vraiment aller très vite. En effet, j'ai voulu aller vite. J'ai expliqué les raisons par rapport au calendrier. Je voudrais quand même revenir sur la question de l'incarnation. C'est vrai que j'avais pris l'engagement d'être peu présent dans les médias. Vous noterez que je suis très peu présent dans les médias, puisqu'en deux mois j'ai fait une interview. Je peux vous assurer que j'ai dû rejeter des dizaines et des dizaines de demandes. En revanche, le directeur — on a d'ailleurs eu ce débat lorsque j'ai été élu — d'une institution ne peut pas être totalement absent du débat médiatique. D'ailleurs, l'interview des Échos, j'avais un peu hésité à la faire, pour être tout à fait honnête. Mais, c'était un moment où nous étions attaqués. Donc, il me semblait important d'intellectualiser la discussion, de rappeler ce qu'était Sciences Po, la manière dont on combinait l'excellence et l'ouverture sociale, le projet académique et intellectuel qui nous animait. Si j'interviens dans les médias, ce n'est pas pour mettre ma bobine en avant, puisque d'autres s'en chargent abondamment à mes dépens, mais plutôt pour essayer de défendre l'institution qui nous réunit.

En effet, je crois qu'il est bien dit que 2025 est une année de transition. Je suis désolé si ce n'est pas clair. Mais, en tout cas, pour les étudiants, de mon point de vue, qui se préparent aujourd'hui, ça ne change rien, puisqu'ils présentent le même dossier sur Parcoursup, modulo les bulletins de Seconde que l'on retire. Qu'ils écrivent une lettre avec une seule question au lieu de deux, ça fait une petite différence, mais ce n'est pas énorme. Et, cette lettre sera disponible au moment de l'oral. Mais, pour eux, dans le dossier qu'ils ont à préparer, à ma connaissance, ça ne change quasiment rien. Ensuite, on verra pour 2026 ce que l'on fait. J'ajoute que la préoccupation que nous avons n'est pas du tout spécifique à Sciences Po. Tous les établissements d'enseignement supérieur sont confrontés au fait que le déplacement des épreuves de spécialité fait qu'ils ont très peu de moyens de mesurer la qualité des dossiers, parce que le contrôle continu a eu tendance à homogénéiser les dossiers. Donc, c'est très difficile de distinguer entre eux. Raison pour laquelle, comme vous l'avez vu, le ministère de l'Éducation nationale a décidé d'ajouter une épreuve de mathématiques en fin de Première pour 2026. Cela découle exactement du besoin que beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur fussent confrontés à la même difficulté. Les dossiers de contrôle continu sont très difficiles à distinguer les uns des autres. D'ailleurs, cela crée des difficultés dans les établissements. Pour ceux qui sont là récemment, ils l'ont peut-être vécu. J'ai quand même des proviseurs qui m'expliquent que les parents viennent faire du lobbying pour être dans la classe dont les profs notent avec le plus de mansuétude, parce qu'ils savent que le contrôle continu est important. Donc, l'idée selon laquelle le contrôle continu est système bienveillant et positif, je pense que c'était tout à fait l'idée au départ dans l'introduction dans le bac. En fait, ça cristallise tout le débat dans la classe. Et, ça veut dire que la Première et la Terminale sont en permanence des moments de pression sur les enseignants, dans la relation avec les étudiants, les parents. Donc, je ne crois pas que l'on fasse mal en essayant de nous extraire de cette pression d'une certaine manière.

Sur l'écrit, comme je l'ai dit, de toute façon, pour 2025, si l'on arrive à le mettre en place, ce ne sera pas un tamis à l'entrée, mais plutôt un complément de réflexion à la toute fin du processus. Donc, je pense qu'il faut quand même dédramatiser le sujet. Se posera la question de la manière dont on fera de manière

pérenne en 2026, et le type de compétences que l'on veut tester. J'ajoute qu'évidemment ça ne sera pas une dissertation de culture générale. Ça ne sera pas une dissertation d'histoire. On regarde plutôt du côté des tests cognitifs et logiques qui existent dans les entreprises ou dans d'autres universités qui recrutent. Je crois que cette réflexion donne quand même les principaux blocs sur lesquels on réfléchit. Si vous avez des contributions à me faire parvenir, je les prendrais volontiers.

Pour finir, puisque je l'ai dit en CVEF. Je le redis ici. Comme ça, au moins, vous saurez tout et merci de participer à ce débat, si vous le souhaitez. J'envisage, si l'on arrive à trouver techniquement la possibilité de le faire, mais j'y tiens vraiment énormément, que l'on regarde à la création d'une voie bac +1 d'entrée au Bachelor, pour un nombre limité d'étudiants. Pourquoi ? Je pense dans ma logique de bienveillance que ça permet de dédramatiser le sujet de l'entrée au Bachelor en disant qu'il y a une soupape, une deuxième possibilité qui serait introduite. J'ajoute que dans mon esprit, cette voie pourrait être spécifiquement vertueuse sur le plan social, puisque sans doute elle pourrait concerner, si l'on se débrouille bien et qu'on met les critères, des étudiants qui ne sont pas encore tout à fait au niveau à la fin de la Terminale, qui décideraient de prendre une année supplémentaire d'études à la fac, notamment, et décideraient de retenter leur chance. Je vois la manière dont ça pourrait favoriser des élèves de milieux sociaux défavorisés qui auraient envie d'investir encore un peu de temps.

Dernier point, je communique très activement sur les 75 % de complément de la bourse CROUS. Je vais être appelé à le refaire en décembre, je pense. Je vous préviens qu'il est possible que je refasse une interview mi-décembre. Mais, je suis le seul autour de cette table à devoir valider mes interventions dans la presse au Conseil de l'Institut, ce que je ne vous garantis pas de faire systématiquement, si je suis tout à fait honnête. Donc, de manière à ce que l'on ait plus de boursiers candidats, et que l'on augmente évidemment notre taux de boursiers.

Voilà le concept général dans lequel on est. Et, merci de la qualité de l'échange sur ce sujet.

Xavier RAGOT

Merci, M. le Directeur, de ces éléments qui nous permettront donc de bien préparer la discussion le mois prochain. Les éléments importants ont été échangés à la fin. J'ai vu que certains ont dû partir avant. Nous ferons mieux. Je vous remercie de votre attention. Merci.

Xavier RAGOT lève la séance à 11 h 24.